



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section conducteurs routiers est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Brigitte FLAMAND
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Jean-Marc DESPREZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Thierry RAIMBAUT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'AMIENS

Secrétaire général

M. Jean-Sébastien POUILLE
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Lucie BRACQ
Professeure de lycée professionnel

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Ingrid DELVOYE
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. William LERAY
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

Mme Christelle MONNIETTE-PICAULT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Thierry RATHE
EC. R Professeur de lycée professionnel

Mme Anita ROPE
Professeure de lycée professionnel

M. Denis ROSIAU
Inspecteur de l'éducation nationale

M. Sébastien SAGIT
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Académie de NORMANDIE

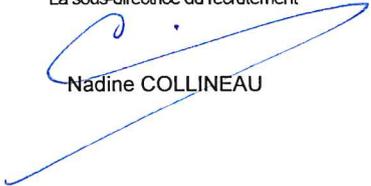
Académie de LILLE

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU